

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 15 avril 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SUCRERIE ET RAFFINERIE DE COCHINCHINE (PHUMY) création de la Banque Bedel, à l'origine des Hévéas de Cochinchine

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_de_Cochinchine.pdf



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

SUCRERIE & RAFFINERIE DE COCHINCHINE
"PHUMY"

Province de BARIA — Circonscription de SAÏGON
S.A. au capital de 12.500.000 fr. divisé en 125.000 act. de 100 fr.
Statuts déposés en l'étude de M^e Guérin, notaire à Paris

TITRES FRANÇAIS ABONNEMENT
75 c

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Laroze ?
Un administrateur (à droite) : peut-être William Chaplin
(cette signature se retrouve

sur la part Hévéas de Cochinchine 1925 et sur l'action 1926)
Paris, le 20 octobre 1926
Imp. Lang, Blanchong & Cie, 30, rue du Poteau, Paris

Sucrerie et raffinerie de Cochinchine
Phumy
(*La Journée industrielle*, 21 octobre 1926)

Cette société anonyme, dont nous avons annoncé la formation le 12 octobre dernier, est aujourd'hui définitivement constituée.

Rappelons qu'elle a pour objet la plantation et la culture des cannes à sucre et de tous autres végétaux tropicaux ; l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de la sucrerie de Phumy, province de Baria, circonscription de Saïgon.

Le siège est à Paris, 56, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Le capital usât de 12 500.000 fr., en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire; il pourra être porté à 25 millions. Il a été alloué en rémunération d'apports à M. Émile Reboul, ingénieur, à Paris, 89, avenue Félix-Faure, 2.500 des 10.000 parts bénéficiaires créées, les parts restantes ayant été réparties aux actionnaires. La raison de six parts par 100 actions souscrites.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. William Chaplin ¹, ingénieur, à Paris, rue du Mont-Cenis, 25 ; Maurice Bedel [banquier], à Paris, rue de Solférino, 7 ; Hubert Laroze ², à Paris, rue Thouvenet, 37 ; Henri-Armand-Joseph Manoury, ingénieur [des Arts et manufactures, ancien président de l'Association des chimistes de sucreries et distilleries, président de la Commission des experts de la reconstitution des sucreries], à Paris, 10, rue Cassette ; Henri-Hippolyte Patey [1867-1957], ingénieur [de Polytechnique, membre du comité de l'Association cotonnière], à Paris, boulevard Pasteur, 61 ; Émile Reboul [ingénieur d'Agronomie coloniale, ancien directeur de la Sucrerie Mayotte à Madagascar, ancien directeur de la Raffinerie Saint-Louis] ; Georges Bousenot ³, administrateur de la Sucrerie Nossibéenne [???] et de la Compagnie agricole et industrielle de Madagascar, à Paris, 18, rue Franklin, et Léon Béguin [arbitre trib. comm.], à Rueil (Seine-et-Oise), 29, avenue du Chemin-de-Fer.

(*Les Archives commerciales de la France*, 22 octobre 1926)

Paris. — Formation. — Soc. anon. dite SUCRERIE et RAFFINERIE de COCHINCHINE, « PHUMY », 56, fbg St-Honoré. — 99 ans. — 12.500.000 fr. — 14 oct. 1926. — *Gazette du Palais*.

¹ William Chaplin (Paris, 15 juin 1866-? 11 juillet 1937) : aîné des fils de Charles Chaplin, artiste peintre d'origine anglaise. Marié en 1890 à Marguerite Bavier-Chauffour, fille du fondateur des la Société française des charbonnages du Tonkin. Polytechnicien. Fondateur en 1905 de la Société des concessions minières de Madagascar, puis de la Madagascar Rubber Cy. il devient en 1925-1926 administrateur de la Sucrerie et raffinerie de Cochinchine (Phumy) et des Hévéas de Cochinchine, toutes affaires foireuses. Officier de la Légion d'honneur comme chef d'escadron d'artillerie de réserve (*JORF*, 4 janvier 1918).

² Hubert Laroze (1864-1945) : frère cadet de Pierre Laroze, gouverneur du Crédit foncier de France (1920-1928). Administrateur de multiples sociétés dont les Hévéas de Cochinchine. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch_fer_Nemours-Marnia.pdf

³ Georges Bousenot (1876-1974) : médecin des troupes coloniales, puis publiciste, politicien et affairiste colonial. Président de la Société générale des comptoirs franco-africains. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Generale_Comptoirs_franco-afr.pdf

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1926)

Les Sucrieries et Raffineries de Cochinchine (Phumy) appellent les trois quarts restant à verser de leur capital et 12.500.000 francs. 125.000 actions et 10.000 parts bénéficiaires vont sans doute être prochainement admises à la cote.

[Phumy introduit en Bourse]
(*Le Journal des finances*, 13 novembre 1926)

Comme nous l'avons récemment annoncé, il y a huit jours, les actions, de la Société Sucrierie et raffinerie de Cochinchine (Phumy) viennent d'être introduites sur le marché où elles ont fait immédiatement l'objet de transactions actives, aux environs de 255 francs, accueil favorable que paraissent justifier les éléments, économiques, industriels et financiers dont dispose cette entreprise, et les garanties que lui confère la qualité des personnalités qui figurent dans son conseil d'administration.

La Société Sucrierie et raffinerie de Cochinchine, « Phumy », aux termes des indications publiées dans les numéros des 11 et 18 octobre du *Bulletin des Annonces légales*, a pour objet essentiel toutes opérations se rapportant à l'industrie sucrière, principalement en Indochine (ou dans toute autre région d'Asie et d'Océanie), et particulièrement l'acquisition et l'exploitation de la sucrierie de Phumy, province de Baria, circonscription de Saïgon.

Le capital, fixé à 12.500.000 fr., est divisé en 125.000 actions de 100 francs ; il peut être porté à 25 millions sur simple décision du conseil d'administration ; il existe, en outre, 10.000 parts de fondateur.

La distribution des bénéfices s'effectue ainsi : a) 5 % de la réserve légale b) la somme nécessaire pour attribuer aux actions un premier intérêt de 7 % ; c) sur le surplus, 10 % pour le conseil d'administration ; le solde est partagé : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Ajoutons que l'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre, le premier exercice prenant fin le 31 décembre 1927.

La Société Sucrierie et raffinerie de Cochinchine est à la fois agricole et industrielle ; l'ensemble de Phumy qu'elle acquiert pour le prix de 325.000 piastres indochinoises, comporte d'une part un domaine propre à la culture de la canne à sucre, et d'autre part, d'importantes installations pour le traitement des récoltes.

D'après les renseignements puisés à bonne source, le domaine de Phumy comporte 1.024 hectares sur lesquels 160 sont déjà plantés en canne depuis 1925, c'est-à-dire prêts à être coupés ; 740 défrichés, et 284 en réserves ; l'usine de laquelle dépendent ces plantations comporte un matériel capable de traiter 400 tonnes de betteraves par vingt-quatre heures, et qui, d'après inventaire contrôlé, représente une immobilisation de 346.000 piastres. Cette usine va être complétée en vue de la fabrication du sucre blanc cristallisé égal au sucre n° 3 traité sur les marchés européens.

Nous avons dit que le prix d'achat du domaine et de l'usine de Phumy avait été fixé à 325.000 piastres ; si l'on retient : 1° Que la valeur des immobilisations de l'usine seule ressort, comme on vient de le voir, à 346.000 piastres ; 2° que celle du domaine agricole peut être estimée (d'après, les prix pratiqués sur les terrains en Indochine) à 140.000 piastres ; 3° que la valeur des cannes plantées sur 160 hectares (à 4 piastres par tonne) s'élève approximativement à 58.000 piastres, il est aisé de calculer que la

totalité de Phumy représente environ 546.000 piastres, soit 221.000 piastres de plus que la société ne l'a payé.

La première partie du programme d'organisation et de développement que s'est tracé la société, comporte, au point de vue agricole, la plantation en cannes pendant la saison pluvieuse 1926-1927 de 150 hectares nouveaux de façon à disposer, pour la campagne sucrière de 1927, d'une récolte portant sur 310 hectares ; parallèlement, au point de vue industriel, de perfectionner le système d'irrigation des plantations et de doter l'usine de Phumy d'un important matériel destiné à accroître la capacité de celui qui existe actuellement.

D'après les calculs établis par M. E[mile] Reboul, ancien directeur des Sucrieries et Distillerie de Dzoumagne Mayotte, ancien directeur et chef de fabrication de la Société nouvelle de la raffinerie de sucre de Saint-Louis [et de la Société d'Honquan], la Société de Phumy peut tabler en se basant sur 310 hectares plantés, sur une production de sucre de 2.480 tonnes correspondant à une recette supérieure à un million de piastres, ce qui tous frais déduits, laisserait un produit brut dépassant un demi-million de piastres, soit, au cours actuel de la piastre (14 fr. 50.) 7 millions de francs approximativement.

Encore y a-t-il lieu de relever que Phumy ne sera vraiment en marche normale que lorsqu'elle sera alimentée par la récolte de 500 hectares, but qui forme la seconde étape du programme de la société qui, enfin, envisage l'affectation possible à différentes cultures des terrains non utilisés par celle de la canne à sucre.

Ainsi, la Société Sucrierie et raffinerie de Cochinchine Phumy paraît réunir les éléments propres à une exploitation satisfaisante, elle est d'ailleurs conduite par des hommes dont la présence dans le conseil d'administration concourt pour une bonne part à créer l'atmosphère favorable qui entoure la nouvelle entreprise.

Ce conseil d'administration se compose, en effet, de : MM. William Chaplin ⁴, ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique ; M. [Jacques] Bedel [banquier], H. Laroze ⁵ ; H. A. J. Manoury, ingénieur des Arts et manufactures, ancien président de l'Association des chimistes de sucrieries et distilleries, président de la Commission des experts de la reconstitution des sucrieries ; le général H[enri-]H[ippolyte] Patey [1867-1957], ingénieur de Polytechnique, membre du comité de l'Association cotonnière ; E[mile] Reboul, ingénieur d'Agronomie coloniale, ancien directeur de la Sucrierie Mayotte à Madagascar, ancien directeur de la Raffinerie Saint-Louis ; G. Bousset ⁶, membre du Conseil supérieur des Colonies, administrateur de la Sucrierie Nossy-Béenne, et L. Béguin [arbitre trib. comm.].

SOCIETE DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE COCHINCHINE
(PHUMY)
(*Les Annales coloniales*, 18 novembre 1926)

Le domaine de Phumy, que la société vient d'acquérir, comprend plus de 1.000 hectares dont 740 sont défrichés. Sur ces 740 hectares, 160 sont déjà plantés en

⁴ William Chaplin : né le 15 juin 1866 à Paris. Aîné des fils de Charles Chaplin, artiste peintre d'origine anglaise. Marié en 1890 à Marguerite Bavier-Chauffour, fille du fondateur des la Société française des charbonnages du Tonkin. Fondateur en 1905 de la Société des concessions minières de Madagascar, puis de la Madagascar Rubber Cy. On le retrouve dans les années 1920 administrateur de la Sucrierie et raffinerie de Cochinchine (Phumy) et des Hévées de Cochinchine, toutes affaires foireuses. Officier de la Légion d'honneur comme officier de réserve.

⁵ Probablement Hyacinthe Laroze, géomètre, riziculteur à Vinh-Loc (Rach-Gia). Également administrateur des Hévées de Cochinchine.

⁶ Georges Bousset : voir Qui êtes-vous ? :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

cannes à sucre depuis 1925, et il convient d'y ajouter 150 hectares qui seront plantés pendant la saison pluvieuse 1926-1927, de manière à disposer, pour la campagne sucrière de 1927, d'une récolte portant sur 310 hectares. Le matériel apporté par la sucrerie de Phumy est capable de traiter 400 tonnes par 24 heures et représente, avec le domaine, une valeur totale estimative de 540.000 piastres

En estimant le rendement à l'hectare au minimum, soit 80 tonnes de cannes, on trouve, pour les 310 hectares, qui doivent alimenter la campagne 1927 de la société, 24.800 tonnes de cannes qui fourniront 8.180 tonnes de sucre. Le résultat de l'exercice 1927, en prenant comme base de prix de vente le cours moyen du sucre, devrait laisser un bénéfice net de 546.000 piastres pour faire face à un capital de 12.500.000 fr. ou environ 700.000 piastres, permettant au conseil de prélever sur ce bénéfice des sommes importantes pour doter le fonds de réserve et d'amortissement.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1926)

Des lecteurs nous ont demandé ce que nous pensions des Sucreries et Raffineries de Cochinchine (Phumy). C'est une affaire très récente autour de laquelle on fait une réclame bien tapageuse et bien maladroite.

Nous ne la connaissons pas assez pour formuler une opinion, mais nous devons dire que dans les milieux compétents, l'ambiance paraît être peu favorable. Nous ne saurions conseiller pour le moment autre chose qu'une prudente réserve.

Sucrerie et raffinerie de Cochinchine « Phumy » *(L'Éveil économique de l'Indochine, 2 janvier 1927)*

Cette société, dont les actions viennent d'être introduites à la Bourse, a acquis le domaine et les installations appartenant précédemment à la Sucrerie de Phumy. Cet actif, inventorié 546.000 piastres, que la société a pu obtenir pour 325.000 piastres, comporte 1.024 hectares, dont 160 déjà plantés en cannes à sucre depuis 1925 et prêts à être coupés, ainsi qu'un matériel capable de traiter 400 tonnes de cannes par 24 heures. La société se propose de compléter ce matériel moyennant une dépense estimée à 75.000 piastres afin de le mettre en marche pour la campagne 1927 avec une fabrication de sucre répondant mieux aux besoins envisagés. En outre, elle compte planter 150 hectares en canne pendant la saison pluvieuse 26-27, de sorte qu'elle disposerait pour la campagne sucrière 1927 d'une récolte portant sur 310 hectares, ce qui ne représenterait même pas encore la moitié des 740 hectares déjà défrichés. Suivant les évaluations faites, le résultat de l'année 1927 pourrait atteindre 540.000 piastres. Or, le capital de la société Sucrerie et raffinerie de Cochinchine (Phumy), fixé à 12.500.000 francs, correspond, au cours moyen de la piastre ces temps derniers, à 700.000 piastres en chiffre rond. Un pareil résultat permettrait donc de larges amortissements et réserves tout en rémunérant copieusement le capital investi.

L'Économiste européen.

Notre carnet financier

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 20 janvier 1927)

Nous avons conseillé à nos lecteurs de se réserver en ce qui concerne les Sucrerie et Raffinerie de Cochinchine (Phu-my) ; plus amplement informés aujourd'hui, nous incitons vivement ceux d'entre eux qui posséderaient des titres de cette entreprise à se dégager rapidement.

SUCRERIE ET RAFFINERIE
DE COCHINCHINE
« PHUMY »
(*Le Temps*, 28 janvier 1927)

Dans le *Supplément économique* des 20 novembre et 5 décembre 1926, nous avons dit l'intérêt que présentait tant au point de vue national que particulier l'initiative prise par un certain nombre d'éminents Français sous la présidence de M. Manoury, président honoraire de l'Association des chimistes de sucreries et distilleries, président de la commission des experts de la reconstruction des sucreries, pour donner à la production de la canne à sucre indochinoise et à son exploitation un essor mérité.

Des études faites par le laboratoire de chimie industrielle de l'institut scientifique de Saïgon, il apparaissait qu'en Indochine, la culture rationnelle pouvait donner de 100 à 120 tonnes à l'hectare.

La Société Sucrerie et raffinerie de Cochinchine « Phumy » avait établi ses calculs de prévisions sur le plus bas de ses chiffres, bien que les deux variétés de canne à sucre plantée sur son domaine, la *Mia tai tzung* et la *Mia Wang*, donnent, la première, même avec la culture indigène, ne disposant pas de matériel moderne, jusqu'à 140 tonnes à l'hectare avec un rendement de jus de 71,48 %, et la seconde 100 tonnes avec 80 % de jus et une teneur en sucre qui dépasse 20 %.

En Indochine, comme dans les autres pays producteurs de sucre, toute la question réside dans un choix judicieux du sol réservé aux plantations, c'est-à-dire à l'abri des influences des marées d'équinoxe, mais abondamment pourvu d'eau douce exempte de chlorures de sodium et de magnésium ; car la canne n'est pas une plante aquatique et encore moins halophyte. Les terrains cochinchinois demandent un volume d'eau calculé sur la base de deux litres d'eau par seconde et par hectare et l'arrosage doit être prévu trois fois pendant la période sèche.

Ces conditions sont réalisées sur le domaine de la Société Sucrerie et raffinerie de Cochinchine « Phumy » où, sur toute l'étendue, la nappe d'eau souterraine est à 5 mètres de profondeur, même pendant la période des plus grandes sécheresses.

Une installation de puits et de pompes d'arrosage actionnées par cinq moteurs à gaz pauvre alimentés par une installation de carbonisation donne mille mètres cubes à l'heure.

Ce détail d'exploitation, que nous n'avions pas mentionné dans nos précédentes études, en attendant les renseignements demandés à ce sujet, est d'une importance qui ne peut échapper à ceux qu'intéressent les questions sucrières.

Les nouvelles précisions que nous avons pu, par ailleurs, obtenir montrent qu'à Phumy, les frais généraux s'élèvent pour les terrains défrichés, mais non encore labourés, à 1.500 francs l'hectare, chargeant le kilo de sucre d'environ 20 centimes, et pour les terrains en seconde année de culture à 800 francs, soit 10 centimes au kilo. Quant aux frais de fabrication proprement dits, ils sont largement couverts par 1 fr. 20 le kilo.

Cela met, culture et usine réunies, le sucre à un maximum de 1 fr. 40, soit 11 cents en monnaie indochinoise. Or, le sucre blanc d'importation en cube se vend jusqu'à 90 cents le kilog, le sucre blanc à 98 % de polarisation se traite à 60 cents, celui de 80 à 85 % de polarisation s'enlève à 50 cents.

La Société Phumy est équipée pour produire du sucre à 98 %, comme nous l'avons déjà dit dans le *Supplément économique* du 5 décembre, et elle entend s'attacher à ce type uniforme.

Elle a dès cadres européens pour ses sept cents coolies, dont le travail doit, cette année (1927), donner 2.500 tonnes de sucre, et les travaux de défrichage, labour, plantation terminés, assurer 6.000 tonnes pour 1928.

La recette brute, calculée au cours du jour de la piastre, est estimée pour 1927 à plus de 20 millions de francs, permettant, après prélèvements et amortissements, de donner près de 85 francs de superdividende aux actions et 352 francs aux parts. La recette brute de 1928 étant prévue comme devant être plus que doublée, les actions auraient une attribution totale de 193 francs et les parts de 775 francs.

Grâce aux hautes compétences qui président à l'administration de la Sucrierie et raffinerie de Cochinchine « Phumy », il y a tout lieu de penser que ces brillantes prévisions se réaliseront.

Nouvelles de l'Institut nationale d'agronomie coloniale et des anciens élèves
Nominations
(*L'Agronomie coloniale*, avril 1927)

Reboul (1907-1908), administrateur délégué de la Sucrierie et raffinerie de Cochinchine Phumy et des Hévées de Cochinchine, Saïgon

Notre carnet financier
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 avril 1927)

Les Sucrieries et Raffineries de Cochinchine (Phumy), après avoir, pendant des mois, monté sans la moindre raison, descendent sans plus de raison et l'action a déjà reculé de plus de 50 francs. Il est probable que le groupe financier qui a fait la hausse a vendu les titres qu'il possédait et il ne veut pas les racheter, ce qui se comprend.

Nous avons déjà mis nos lecteurs en garde contre cette affaire ; nous ne pouvons que renouveler notre conseil et nous recommandons de vendre immédiatement.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1927)

Ont débarqué à Saïgon : le colonel Chaplin, administrateur des Hévées de Cochinchine et de Phumy.

Sucrierie et raffinerie de Cochinchine (Phumy)
(*Le Merle mandarin*, 4 janvier 1929)

Des nouvelles récentes parvenues de Cochinchine démontrent que ceux qui ont suivi les conseils de la *Vérité Coloniale* ont été bien inspirés en ce qui concerne l'action Sucrierie et raffinerie de Cochinchine (Phumy).

L'année écoulée a été, pour cette affaire, une période de préparation. Les usines de Phumy ont été achevées et 450 hectares de canne à sucre ont été plantés. La récolte de celle-ci se fait en novembre et décembre, la saccharification commence peu après la récolte.

Nous avons donc raison de prévoir l'éveil de cette valeur et nous persistons à croire à l'avenir de Phumy et de ses titres.

La Vérité coloniale

Sucrierie et raffinerie de Cochinchine « Phumy »
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 mars 1929)

Le conseil d'administration des Sucrierie et raffinerie de Cochinchine « Phumy » vient de faire paraître le bilan de cette exploitation pour le 1^{er} exercice se terminant fin juin 1928.

Cet exercice eût dû se terminer le 31 décembre 1927, mais le conseil avait réuni une assemblée extraordinaire pour prolonger de six mois la première année sociale. Il n'était pas pressé de sortir son bilan et nous comprenons fort bien ce manque d'empressement.

Le bilan ne comporte pas de compte de profits et pertes et il y apparaît une dette de 4 millions de francs. Il n'a été procédé à aucune récolte et une augmentation de capital est devenue indispensable.

Tel est le bilan de deux années d'efforts. Il n'est pas sans intérêt de le rapprocher des promesses que la société prodigua en 1926 et au début de 1927, lorsqu'elle introduisit ses titres en Bourse ; on verra avec quelle impudence certains financiers n'hésitent pas à promettre la lune aux petits épargnants qui paient toujours les pots cassés.

La société fut créée à Paris le 7 octobre 1926 au capital de 12.500.000 fr., divisé en 125.000 actions de 100 fr. ; moins d'un mois plus tard, le 5 novembre, ses titres étaient introduits en Bourse, ce qui montre assez quelle était la vraie préoccupation des fondateurs.

L'inventeur de l'entreprise fut M. Émile Reboul, aujourd'hui décédé, qui s'illustra par la constitution des « Hévéas de Cochinchine* » de triste mémoire. Il s'entendit avec M. Bedel, banquier de la rue St-Lazare, qui — comme par hasard — lança aussi les Hévéas de Cochinchine, puis à eux deux ils cherchèrent d'autres collègues pour composer le conseil d'administration. Il dénichèrent pour prendre la présidence un vieux brave homme de 80 ans, qui fut jadis compétent en affaires de sucre, M. Manoury ; ils embobinèrent un intendant général en retraite, grand officier de la Légion d'honneur, s'il vous plaît, M. [Georges] Boussenot [1877-1974], ancien député [rad.-soc. de La Réunion] et affairiste notoire, se laissa faire facilement. Enfin, un ancien officier, M. Chaplin, un arbitre au tribunal de commerce, M. Béguin, et un M. Laroze acceptèrent d'entrer dans le conseil.

Nous nous empressons de dire que, **de ces huit administrateurs, il n'en reste que trois en fonctions; M. Reboul est mort et quatre autres ont démissionné.**

La publicité fut faite d'une façon tout à fait remarquable ; elle mérite d'être donnée comme le modèle du genre.

Ce fut la Banque Bedel qui s'en chargea et voici comment elle opéra.

Elle toucha le public de deux façons : directement, par circulaires, et indirectement par la presse.

Voyons d'abord les circulaires qui furent adressées à des dizaines de milliers de personnes et avec une telle profusion que certains coloniaux reçurent plusieurs fois la même, toujours, bien entendu, sous pli affranchi à cinquante centimes.

En quatre mois, du 5 novembre 1926 au 28 février 1927, cinq circulaires se succédèrent comme autant de vagues d'assaut :

1° — La première, datée du 5 novembre 1926, expose la situation de l'affaire : la société a acheté un terrain près de Baria, de 1.024 ha. dont 160 ha. plantés en 1924 et portant une récolte de cannes prête à être coupée. L'usine, érigée en 1924, peut produire annuellement 4.000 tonnes de sucre brun et elle va être complétée par une installation permettant de produire du sucre blanc raffiné.

La plantation sera étendue de 150 ha. en 1926-27 et de 200 ha. en 1927-28. Dès 1927-28, l'usine travaillera à plein rendement.

En escomptant 8 tonnes de sucre et 800 kilos de mélasse par hectare, la société réalisera, dès son premier exercice, en 1926-27, un bénéfice net de 509.000 \$.

En 1927-28, il sera porté à 786.000 \$ et Bedel donne le bilan détaillé des deux premiers exercices... futurs. D'après ses calculs, l'action de 100 fr. recevra 33 fr. de dividende en 1926-27 et 54 fr. 50 en 1927-28

2° — Le 25 novembre, ces messieurs Bedel « remettent ça ». Ils viennent, prétendent-ils, d'apprendre « l'heureuse issue d'une négociation qui transforme entièrement l'économie du projet qui a servi de base à la constitution de la société ». Cette négociation, c'est l'achat d'un « magnifique matériel moderne, qui n'a d'équivalent dans aucune usine coloniale française » et qui vaut 7 millions de francs ; on laisse entendre qu'il a été acheté très bon marché, sans dire d'ailleurs combien.

Grâce à ce matériel, la production se trouvera augmentée de 50 % et en 1928, le bénéfice net sera non plus de 786.000 \$, mais de 1.630.000 \$. Les actions recevront non pas 54 fr. 50, mais 107 fr. et les parts toucheront 428 fr.

3° — Ces mirifiques promesses ne suffisaient pas encore et, le 21 janvier 1927, MM. Bedel lancent une nouvelle circulaire : ce n'est pas 80 tonnes de cannes à l'hectare que produira la société, mais 100 tonnes ; son prix de revient, estimé à 2 fr. 70 le kilo de sucre tombe à 1 fr. 40 « maximum » et le prix de vente monte de 50 à 60 cents. Tout cela d'après un rapport « up to date » du conseil d'administration.

Dès 1927, c'est donc un bénéfice de 14.120.000 fr. que réalisera la société ; les actions recevront 91 fr. 80 et les parts 352 fr.

En 1928, le bénéfice net sera de 31 millions, permettant d'attribuer 193 fr. par action et 775 fr. par part.

On croit rêver : comment des hommes sensés ont-ils pu croire à de pareilles promesses ?

4° — Cette fois c'est un rapport du conseil d'administration, daté janvier 1927, qui est largement répandu.

Où y trouve des données techniques sur les irrigations, la teneur des cannes indochinoises, etc. Retenons que la canne en Cochinchine mûrit en 12 mois, que le domaine, l'usine et le matériel de la société valent 15 millions, alors qu'ils n'ont été payés que 8 à peine ; le rapport conclut : « Il est certain que l'année 1928 verra le rendement plein des 750 ha. avec une production certaine de 6.000 t. de sucre. » Et c'est en caractères gras.

5° — Le 28 février, MM. Bedel adressent une courte circulaire rappelant que l'action doit toucher, en 1927, 91 fr. 80 et la part 325 fr. ; en 1928 : l'action 193 fr. et la part 775. Très habilement ils invoquent les résultats d'une enquête menée en 1922 par la Chambre de commerce de Saïgon à Java et aux Philippines, pour prouver que leurs chiffres ne sont pas d'un optimisme exagéré

En même temps les journaux entraînent dans la danse.

Dans son supplément économique et financier, *Le Temps* consacre deux articles, dont l'un très long, à la société, le 21 novembre et le 5 décembre 1926. Les renseignements sur l'entreprise sont habilement enrobés dans des considérations générales sur la culture de la canne et de betterave, la production mondiale, etc.

La presse financière donne avec un entrain que l'on sent soigneusement rétribué. Le « *Capital* » parle de « la société constituée en 1923 par le brillant organisme auquel on doit la véritable mise en valeur de l'Indochine » (rigoureusement exact : 6 novembre 1926). Le « *Journal des Rentiers* » estime que « l'achat de l'action à 290 fr. et de la part à 3.420 constitue une opération d'actualité très avantageuse à réaliser sans retard » et son rédacteur prend à son compte toutes les élucubrations de Bedel. Pauvres rentiers !

Naturellement, l'Agence Coloniale Française est lyrique et pendant trois mois, elle ne tarit pas d'éloges sur l'entreprise.

Tous ces efforts furent couronnés de succès : l'action, introduite à 250 le 5 novembre 1926, ne cessa de monter alors que toute la cote dégringolait ; elle culminait en mars 1927 à 340 fr. ; la part, introduite à 3.200 \$ ne dépassait pas 3.550. C'était cependant gentil, car il y en a 10.000 et aucun apport n'a justifié leur création. **M. Reboul, qui en reçut 2.500, se borna à apporter une promesse de vente à 325.000 \$ d'un terrain qui valait au maximum 20.000 \$ et d'un matériel qui n'en valait pas 30.000.**

En mars 1927, l'affaire fut ainsi capitalisée à 78 millions de francs. Quel coup de filet pour une mise de fonds de 3.125.000 fr. ! car les trois derniers quarts ne furent versés qu'au fur et à mesure de la négociation des titres.

Évidemment, la débâcle vint ensuite quand la vérité transpira : en mai 1927, l'action tombait à 277 et la part à 3.390 ; puis il n'y eut plus aucune transaction.

Au mois de décembre de la même année, des actions se vendent à 120,110 fr. et depuis plus rien...

Tout récemment, des parts se sont négociées 430 fr., évidemment à cause de la prochaine augmentation de capital qui va les valoriser.

Il est superflu de faire remarquer que, dans les rapports cités plus haut, tous les chiffres donnés sont faux, jusque ceux qui devraient être le moins contestés.

La superficie de la concession est non de 1.000, mais de 800 ha. ; l'usine japonaise, date non de 1924, mais de 1905 et, elle consiste en un vieux matériel abrité sous un hangar.

Le rapport présenté le 19 décembre 1928 à l'assemblée ordinaire affirme : « Nous serons à même très prochainement de traiter les cannes plantées par les Japonais ». Diable ! mais on nous a dit que les Japonais avaient planté, en 1924, 160 ha. et que la canne en Cochinchine mûrissait en 12 mois. En voilà qui met plus de 4 ans à mûrir !

Tous ces mensonges sont d'une impudence, d'un cynisme qui désarment. Ah ! MM. Bedel connaissent bien la loi ; ils savent que le mensonge n'est pas punissable en matière de publicité financière et ils en jouent en virtuoses.

Quant au bon public, qui se dit : Bah ! ils exagèrent un peu, mais il suffit que le dixième soit vrai pour que l'affaire soit encore bonne, il faut qu'il sache jusqu'à quel point peut aller le bluff et que, à la place de 100 fr. promis, bien souvent il faut inscrire non 10 fr., mais zéro.

D'ailleurs, il est certains modes de publicité qui ne trompent pas et c'est pourquoi nous avons insisté un peu longuement sur les procédés et les manœuvres de MM. Reboul, Bedel et C^{ie}.

Ces procédés, qui sont classiques, réussissent toujours. Nous espérons que nos lecteurs ce s'y laisseront pas prendre.

Sucrierie et raffinerie de Cochinchine (Phumy)
(*Paris-Soir*, 20 mars 1929)

La société procéderait prochainement à une augmentation du capital fixé actuellement, à 12.500.000 francs. L'exercice au 30 juin 1929 ne comportera pas encore de compte de profits et pertes.

(Le Journal des finances, 10 janvier 1930)

Aucune transaction. Le tribunal de Saïgon vient de déclarer la société en faillite.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1930)

Sucrierie et Raffinerie de Cochinchine « Phumy ». — L'assemblée- extraordinaire du 31 janvier 1930 n'a pu délibérer valablement, faute de quorum, et sera convoquée à nouveau pour une date ultérieure. L'ordre du jour comportait : 1° Exposé de la situation ; 2° Examen des propositions concordataires à soumettre aux créanciers ; 3° Proposition de création d'obligations ; 4° Autorisation à donner au conseil d'affermir la totalité de l'actif social ; 5° Eventuellement, ratification des accords passés à ce sujet par le conseil.

Notre carnet financier

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1930)

L'assemblée extraordinaire des Sucrierie et Raffinerie de Cochinchine Phumy n'a pu se tenir le 14 mai, faute de quorum et a été reportée à une date ultérieure.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juillet 1930)

D'après la « Presse indochinoise », dans la faillite des Sucrieries et raffineries de Phumy, l'actif serait de 500.000 francs en face d'un passif de 30 millions.

Cour criminelle de Saïgon

L'affaire Marcel Paul

[jugé pour coups de revolver sur Girard, patron de la plantation de Suzannah*]

(L'Écho annamite, 22 et 23 juillet 1930)

.....
Puis, Marcel Paul, près avoir été tâcheron à Bensuc, entra aux sucrieries de Phumy, qu'il dut quitter, en septembre 1929, à la suite de faillite.

.....
M. Carré, directeur des Sucrieries de Phumy, dont la femme suivit Marcel Paul, reconnaît que celui-ci était un assistant au dessus de tout éloge. Il n'a jamais eu l'impression que Marcel Paul était violent.

M. Carré avait pu remarquer que Marcel Paul avait un léger ressentiment contre M. Girard, mais n'ayant rien de violent.

.....

Il n'avait plus aucune ressource ; il avait travaillé à Phumy 6 mois sans être payé

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1930)

L'usine, les bâtiments et les terrains dépendant de la faillite des Sucrerie et Raffinerie de Cochinchine Phumy ont été mis en vente. Mise à prix totale : 34.300 piastres.

Autour de l'affaire Oustric

(*Ouest-Éclair*, 30 novembre 1930)

.....
Contrairement à ce qui a été dit, M. Audibert, juge d'instruction, n'a pas lancé des mandats d'arrêt contre MM. Bedel et Thorel. M. Bedel, banquier, 80 rue Saint-Lazare, avait repris cet établissement financier des mains de M. Alex Martin, actuellement décédé. M. Martin, en relations avec M. Reboul, ingénieur agronome, également décédé, avait reçu de lui les actions « Phumy » et « Hévéas » concernant de: plantations caoutchoutières africaines [*sic*]. Ces actions, patronnées par MM. Rochette et Maixandeu, auraient peut-être amené l'inculpation de MM. Martin et Reboul si l'action publique ne se trouvait éteinte du fait de leur mort.

M. Bedel se trouve donc hors de cause. Quant à M. Thorel, inculpé au début de l'affaire Maixandeu et Rochette, son rôle, au sujet du journal *Bourse et finance*, a paru tout à fait secondaire. Étant donné qu'il n'était qu'un employé de Maixandeu, son inculpation n'a pas été retenue

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

La « Presse indochinoise » annonce que le matériel des Sucreries de Phumy, estimé 850.000 piastres, a été vendu 50.000 piastres.

La Presse indochinoise

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

À propos de Phu-My, M. Neumann met en cause les Hévéas de Tayninh et Mimot qu'il semble « mettre dans le même sac ». Permettez, mon cher confrère, Tayninh est une des plus belles affaires de caoutchouc de la colonie, peut-être la plus belle ; quant à Mimot, il ne fut pas fait d'appel public aux capitalistes, et le groupe n'a jamais essayé de faire coter la valeur, alors que pour Phumy, ça n'a pas traîné. De plus, Mimot est parfaitement viable et, comme on y fait de la greffe, elle verra de beaux jours ; le tout est de savoir quand.

Phumy est une escroquerie, c'est entendu, mais il n'y a qu'une autre affaire indochinoise qu'on puisse lui comparer, ce sont les Hévéas de Cochinchine.

Si extraordinaire que cela paraisse, sur les centaines de sociétés créées en Indochine depuis six ans, il n'y a eu que deux escroqueries caractérisées. C'est bien peu, et plutôt au Ciel qu'en France la proportion ne fût pas plus élevée !

Le budget des colonies à la Chambre
(*Les Annales coloniales*, 24 fév. 1931, p. 2)

.....
C'est devant une salle vide que M. [Lionel] de Tastes détaille son numéro. [...]
M. de Tastes claironne ce qu'il appelle les escroqueries étouffées : le scandale des Sucreries de Phu-My, celui des Hévéas de Cochinchine.
